

Le syndicalisme institutionnel

Qu'il s'agisse du droit de grève, des luttes en cours ou passées, des débats sur la protection sociale... on voit partout pointer la question du rôle et de la nature des syndicats aujourd'hui. C'est un sujet difficile à déchiffrer et extrêmement sensible en milieu militant, qui fait l'objet de nombreux débats spontanés liés à des situations concrètes, mais beaucoup moins de réflexions suivies abordant le problème de front.

Le syndicalisme d'aujourd'hui est profondément contradictoire : né pour remplir un rôle d'organisation pour la lutte antipatronale, il a développé, au fil des décennies, des fonctions institutionnelles cogestionnaires. À la base, la première dimension subsiste, en articulation plus ou moins conflictuelle avec la seconde. Au sommet, elle est désormais inexistante. Mais la persistance de cette double nature est aujourd'hui essentielle pour lui permettre de jouer son rôle. C'est elle qui lui garantit la crédibilité nécessaire, en tant qu'organisation contestatrice, pour désamorcer les conflits et les canaliser vers des négociations dont le camp du capital a la maîtrise. Ce qu'il nous importe donc de saisir, c'est comment se fait l'articulation de ces deux dimensions pour les différents syndicats, et à tous les niveaux des appareils, afin de pouvoir pousser les contradictions dans le sens qui nous intéresse.

Le dossier que nous ouvrons dans ce numéro est conçu en deux volets : le premier portant sur les syndicats existants, ce qu'ils sont et les problèmes qu'ils posent à ceux qui sont engagés dans les luttes ; le second sur les formes d'organisation les mieux adaptées pour lutter et le rôle des syndicats alternatifs. À nos yeux, il s'agit de questions fortement distinctes. Dans ce numéro, nous n'aborderons que le syndicalisme institutionnel, laissant celle du syndicalisme alternatif pour un ou plusieurs numéros ultérieurs.

D'emblée, nous nous sommes penchés sur le cas français. Les deux textes qui en traitent illustrent deux façons de se poser le problème de ce qu'il est convenu d'appeler la " crise " des syndicats. Le premier tente de synthétiser ce qui s'est écrit sur la question et met en forme de nombreuses données utiles, mais, écrit par une personne qui ne vit pas en France, il aborde la question de façon nécessairement distanciée. Ce qui a fait débat dans la rédaction, débat qui a débouché sur la rédaction du deuxième texte, lequel tente de montrer que, selon la position de l'observateur, le problème change de nature.

Deux autres textes traitent des syndicats institutionnels. Le premier, en Espagne, sous l'angle de leur financement. Le second, en Italie, sous l'angle de la concertation avec l'État. Deux aspects qui nous ont paru particulièrement intéressants car, le paysage syndical de ces deux pays étant très proche de celui de la France, ils nous éclairent par ricochet sur notre réalité, et sur des questions au sujet desquelles il est extrêmement difficile de trouver des informations fiables.

Signalons enfin que la question du rapport entre syndicalisme et État, syndicalisme et maintien de la paix sociale et syndicalisme et luttes déborde de notre dossier et se retrouve posée sous des angles spécifiques dans plusieurs autres articles ou notes de lecture.